



WILWISHEIM AUJOURD'HUI

N° 141 OCTOBRE 2017

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Séance du 7 avril 2017

1) Indemnités de fonction des élus

Suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23/12/1982, le calcul des indemnités de fonction des élus locaux est impacté. Par conséquent, le montant de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire et celui des adjoints à 8,25 % du même indice.

2) Subvention 2017 aux associations

Les conseillers municipaux décident d'octroyer une subvention de :
- 500,- € à l'Association CARITAS de Hochfelden
- 100,- € à l'Association Une Rose Un Espoir.

3) Compte administratif 2016 : Gestion Générale

Les conseillers municipaux approuvent le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	321 018,45 €
	Recettes :	687 031,75 €
	Excédent de fonctionnement :	366 013,30 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	169 885,51 €
	Recettes :	201 091,68 €
	Excédent d'investissement :	31 206,17 €
	Excédent global de clôture :	397 219,47 €

4) Compte administratif 2016 : Service Assainissement

Les conseillers municipaux approuvent le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	65 581,71 €
	Recettes :	300 246,85 €
	Excédent de fonctionnement :	234 665,14 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	140 703,12 €
	Recettes :	89 985,11 €
	Déficit d'investissement :	50 718,01 €
	Excédent global de clôture :	183 947,13 €

5) Compte administratif 2016 : Lotissement SAND

Les conseillers municipaux approuvent le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	315 562,21 €
	Recettes :	528 501,88 €
	Excédent de fonctionnement :	212 939,67 €
 <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	545 565,86 €
	Recettes :	304 310,16 €
	Déficit d'investissement :	241 255,70 €
	Déficit global de clôture :	28 316,03 €

6) Approbation des comptes de gestion 2016

Les conseillers municipaux constatent la parfaite concordance des comptes de gestion 2016 dressés par la trésorière de Hochfelden et les approuvent.

7) Adoption du budget primitif « Gestion Générale » et vote des taux d'imposition 2017

Les conseillers municipaux décident de maintenir les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Foncier bâti : 7,50 %
- Foncier non bâti : 31,50 %

Ils arrêtent la balance en équilibre du budget primitif 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
891 542,00	891 542,00	1 780 481,00 + RAR * 408 064,00	2 102 459,00 + RAR 86 086,00 €

- RAR = restes à réaliser sur l'exercice précédent

8) Adoption du budget primitif 2017 du « lotissement SAND »

Les conseillers municipaux arrêtent la balance en équilibre du budget primitif 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
338 640,00	338 640,00	303 256,00	303 256,00

9) Adoption du budget primitif 2017 « Assainissement »

Les conseillers municipaux arrêtent la balance en équilibre du budget primitif 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
319 665,00	319 665,00	122 665,00 + RAR 60 000,00	182 665,00

- RAR = restes à réaliser sur l'exercice précédent

10) Don de l'Amicale des Pompiers

Les conseillers municipaux acceptent un don de 200,- € de l'Amicale des Pompiers.

11) Rue du Château : avenant au marché assainissement

Les conseillers municipaux approuvent l'avenant n° 1 relatif au lot 1 « Assainissement » pour un montant de 3.710,61 € HT, ce qui porte le montant du marché à 151.671,61 € HT.

12) Fixation du loyer du logement 2 Rue de l'Ecole – Mairie 1^{er} étage Ouest

Suite aux travaux de rénovation entrepris dans le logement, les conseillers fixent le loyer à 550,- € par mois et les avances sur charges à 40,- € par mois.

13) Appartement 2 Rue de l'Ecole – Mairie 1^{er} étage Ouest

Suite aux travaux supplémentaires à réaliser au niveau électrique et sanitaire, les conseillers approuvent l'avenant n° 1 d'un montant de 799,70 € HT, ce qui porte le montant total du marché des travaux à 19.686,80 € HT.

• Séance du 18 avril 2017

1) Elaboration du PLUI et orientations générales du PADD

Monsieur le Maire présente le projet de PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) qui contient :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,
- les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUI a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Les conseillers municipaux prennent acte des orientations générales du PADD proposées et n'émettent pas d'observations particulières.

• Séance du 27 juin 2017

1) Réalisation d'un emprunt

Après analyse des 4 offres de différents organismes bancaires, les conseillers municipaux retiennent l'offre du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES au taux fixe de 0,77 % l'an pour la réalisation d'un emprunt de 1.300.000,- € sur 10 ans destiné à financer les travaux de voirie de la Rue du Château.

2) Création d'un poste de rédacteur territorial de 1^{ère} classe

Les conseillers municipaux décident :

- de créer un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à raison de 12h/semaine à compter du 01/07/2017
- de supprimer un poste de rédacteur 1^{ère} classe créé le 13/02/2017
- de supprimer tous les postes d'adjoints administratifs créés précédemment.

Suite au placement de Mme Blaise en disponibilité personnelle, la commune a recruté Mme Richardot Marie-Hélène (12h/35h) qui est chargée principalement de l'accueil du public, de l'urbanisme et de l'état-civil. Mme Steinmetz Muriel recrutée le 1^{er} juillet 2016 assure les fonctions de secrétaire de mairie (14h/35h).

3) Approbation des rapports sur l'eau

Les rapports 2016 du périmètre « Hochfelden et environs », ainsi que celui du Territoire Centre Nord ont été établis par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et approuvés par son comité-directeur. Les conseillers municipaux en prennent acte. Vous pouvez le télécharger sur le site du SDEA, espace abonné.

4) Approbation de la tranche conditionnelle du lot 2 – Travaux de voirie et de réaménagement de la Rue du Château, Place de l'Eglise et abords du château

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident d'arrêter le montant des travaux de la tranche conditionnelle du lot 2 à 46 726,95 € HT et autorisent le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5) Convention entre le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et la Commune de Wilwisheim

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux autorisent le Maire à signer la convention avec le SDEA définissant les engagements réciproques du SDEA et de la Commune pour les différentes opérations liées à la pose de repères de crues sur le territoire communal.

6) Rythmes scolaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017, les conseillers municipaux décident de suivre l'avis du conseil d'école et de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

7) Limitation de vitesse

Les conseillers décident de mettre en place une zone 30 dans les rues suivantes :

- Place de la liberté, Rue de l'école, Place de l'église, Rue Saint Martin, Rue du Carillon, Rue du Château, Rue du Gravier
- et d'instaurer un sens unique dans le sens Place de l'Eglise versant Sud vers la Place de la Liberté.

8) Demande d'acquisition du lot n° 1 dans le lotissement Sand

Les conseillers décident de réserver une suite favorable à la demande d'acquisition du lot n° 1 présentée par la SCI LES LAURENTIDES de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM au prix de 96 000,- € HT les parcelles.

• Séance du 9 août 2017

1) Aménagement extérieur du Manoir

Les conseillers municipaux valident les points suivants :

- Restauration des grilles et création d'un portail d'entrée
- Réaménagement du pont et du fossé
- Fermeture des baies béantes de la chapelle
- Réaménagement sommaire de la cour
- Restauration de la fontaine
- Accessibilité PMR du bâtiment central
- Matérialisation des portes d'accès est et ouest du bâtiment central
- Remise en état du mur d'enceinte du manoir (rue du gravier)
- Aménagement des rez-de-jardin des logements locatifs Rue du moulin
- Aménagement d'un parking versant sud pour les locataires.

2) Salle polyvalente : Modalités de mise à disposition pour les associations

Les conseillers municipaux décident la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente une fois par an, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux associations de Wilwisheim, ainsi qu'à celles ayant une location annualisée. Seuls les consommables (électricité) seront facturés.

3) Participation ASCL (Association Sport Culture et Loisirs de Wilwisheim)

Les conseillers municipaux acceptent la participation de l'ASCL d'un montant de 16.000,- €.

4) Location de la salle polyvalente à WILD DANCERS

Après délibération, les conseillers municipaux décident de réserver une suite favorable à la demande de location de la salle polyvalente présentée par l'Association WILD DANCERS pour y enseigner des cours de danse country les mardis et jeudis soirs. La location se fera pour un montant annuel de 1.250,- € à compter du 1^{er} septembre 2017.

LA MAIRIE COMMUNIQUE



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- les lundis de 13h30 à 16h45

- les mercredis de 9h00 à 12h00.

Monsieur le Maire reçoit sur RDV. Tél. 06 64 51 92 78

La nouvelle adresse mail de la mairie est : mairie@wilwisheim.fr

Site internet de la commune : <http://wilwisheim.payszorn.com/> N'hésitez pas à le consulter régulièrement

Inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter en 2018 il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 30 décembre 2017, durant les permanences en vous munissant :

- d'une pièce d'identité en cours de validité et
- d'un justificatif de domicile établi au nom de la personne
- du formulaire à remplir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

En cas de déménagement, merci de bien vouloir passer en mairie afin de vous inscrire ou en cas de départ nous communiquer votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous faire suivre les courriers.



Recensement citoyen : une démarche obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, **doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

L'attestation de participation à la JDC (Journée défense et Citoyenneté) est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique. De plus le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Nouveau service d'accueil de votre centre des finances publiques

Depuis le 3 juillet, à l'instar des services des impôts des entreprises (SIE), le service des Impôts des Particuliers - Service des impôts des Entreprises (SIP-SIE) de Saverne a fait évoluer son offre de services aux usagers particuliers en proposant des entretiens sur rendez-vous au Centre des Finances Publiques. Cette formule évite l'attente au guichet, les déplacements inutiles et permet d'apporter des réponses personnalisées.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous via leur espace personnel sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr/>

Les rendez-vous peuvent également être pris par courriel à sip-sie.saverne@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au 03.88.03.12.50.

Balayage des trottoirs et déneigement

Le balayage est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire. Le propriétaire est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute la longueur au-devant de leurs immeubles bâtis ou non-bâtis.

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de dégager la neige devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Il s'agit d'une obligation pour chaque riverain dont le non-respect peut engager sa responsabilité.



RAMONEUR

Le ramoneur passe deux fois par an. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant à l'entreprise Ramonage Alsace Nord au 03 88 91 66 72. Des carnets de ramonage sont à votre disposition en mairie. Pensez à faire ramoner vos conduits de fumée 2 fois par an (fioul ou bois) et 1 fois par an (gaz).

Dorénavant, si vous souhaitez être averti du passage du ramoneur dans votre commune, par SMS ou par mail, merci de bien vouloir vous inscrire sur le site internet suivant : www.ramonage-fischer.fr .



Incivilités : Rappel

"Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive."

Concernant le volet des sanctions, l'article R. 1337-7 précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (450 €).

La divagation des chiens est interdite, les chiens devant être tenus en laisse quel que soit le lieu dans le village ou dans les champs : la chasse étant louée sur le ban communal.

Et nous vous rappelons que les déchets canins doivent être ramassés.

SACHEZ EDUQUER VOTRE CHIEN, VOS VOISINS VOUS EN SAURONS GRÉ

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : OKTOBER FEST

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise son traditionnel OKTOBER FEST **dimanche le 29 octobre 2017** à la salle polyvalente.

Le menu proposé est : pot au feu – fromage – dessert – café au prix de 20,- €.

Les réservations sont à faire avant le 20 octobre 2017 auprès de :

- Nicolas BRASSEL – 26 Rue du Général Leclerc à Wilwisheim (tél. 06 51 67 29 67 après 17h)
- Thibaud MICHEL – 12 Rue du Lienbach à Wilwisheim (tél. 06 23 04 03 65 après 17h)



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : Vente de calendriers

Comme chaque année, en automne, les pompiers passeront dans les foyers pour proposer le calendrier pour l'année à venir. Le passage est programmé à partir du samedi **18 novembre jusqu'au samedi 25 novembre 2017**.

Merci de réserver un bon accueil à nos pompiers, ils le méritent bien !

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS

La prochaine collecte des vieux papiers et cartons aura lieu **samedi le 21 octobre 2017**.

Elle sera organisée par les associations et le produit sera réparti entre les associations participantes.

Les habitants sont invités à déposer les paquets ficelés sur les trottoirs pour 8h30.



Chasse : Battue

L'Association de chasse du Lienbach de Wilwisheim nous informe qu'une battue au chevreuil, lièvre et au renard aura lieu le **dimanche 5 novembre 2017**. Soyez prudents.



Si les associations souhaitent publier leurs manifestations sur le site internet de la commune, il leur appartient d'envoyer les affiches par mail à l'adresse : mairie@wilwisheim.fr, ainsi que le texte à insérer (détail, contact, logo de l'association....)

WILWISHEIM AUJOURD'HUI

Directeur de la publication : Raphaël ADAM

Dépôt légal : Octobre 2017

Imprimé en Mairie de 67270 WILWISHEIM